

Comment cibler les allègements de cotisations sociales : l'arnaque de l'UIMM

Michel Husson, *AlterEcoPlus*, 16 Juillet 2015

Un meilleur ciblage des baisses de cotisations sociales permettrait, pour 10 milliards d'euros, de gagner 0,1 % de PIB et 0,04 % d'exportations... en 10 ans. Tel est le principal résultat d'une étude de la Fabrique de l'industrie¹, un *think tank* de l'UIMM, du Groupe des fédérations industrielles (GFI) et du Cercle de l'industrie. L'étude en question est préfacée par Louis Gallois et Denis Ranque, le président du conseil d'administration d'Airbus. Ce dernier, qui est aussi le co-président de ladite Fabrique en résume ainsi les conclusions : « *Ce que notre étude montre c'est qu'à 10 ans, si on distribue les allègements de charge sur les salaires de 1,6 à 3,5 Smic, les créations d'emploi sont équivalentes et comme ce sont des emplois plus qualifiés et que par ailleurs cela génère plus de croissance, c'est meilleur pour l'économie. Il faut arrêter de tirer la France vers le bas.*² »

L'enjeu du débat est assez simple à comprendre. Pour le patronat exportateur, le ciblage actuel du CICE et du pacte de responsabilité est trop concentré sur les bas salaires, et donc sur des secteurs abrités de la concurrence internationale. Les règles du jeu européennes interdisant les aides ciblées sur certains secteurs, au nom de la « concurrence libre et non faussée », le seul moyen permettant de les concentrer sur le secteur exposé est alors de les calibrer vers les salaires plus élevés. Il y a donc une contradiction entre l'emploi (ciblage sur les bas salaires) et la compétitivité (ciblage sur les salaires plus élevés).

Une étude informative

L'étude de la Fabrique a le mérite de bien poser le problème et de livrer des données intéressantes sur la répartition de l'emploi salarié des secteurs marchands en croisant deux partitions :

- bas salaires (moins de 1,6 Smic) versus salaires élevés (plus de 1,6 Smic)
- secteurs abrités (degré d'ouverture inférieur à 25 %) versus secteurs exposés (degré d'ouverture supérieur à 25 %).

On obtient alors une ventilation en quatre catégories, que l'on a complétée pour faire apparaître celle de l'emploi (tableau 1 et graphique 1).

Tableau 1
Emploi, salaire moyen et masse salariale par secteurs

	Emploi*	Salaire**	Masse salariale*
Secteurs exposés à bas salaires	12,8	1,3	10,1
Secteurs exposés à salaires élevés	21,9	1,9	24,9
Secteurs abrités à bas salaires	46,7	1,4	38,3
Secteurs abrités à salaires élevés	18,7	2,4	26,7
Total des secteurs	100,0	1,7	100,0
Secteurs abrités	65,4	1,7	65,0
Secteurs exposés	34,6	1,7	35,0
Bas salaires	59,4	1,4	48,4
Salaires élevés	40,6	2,2	51,6

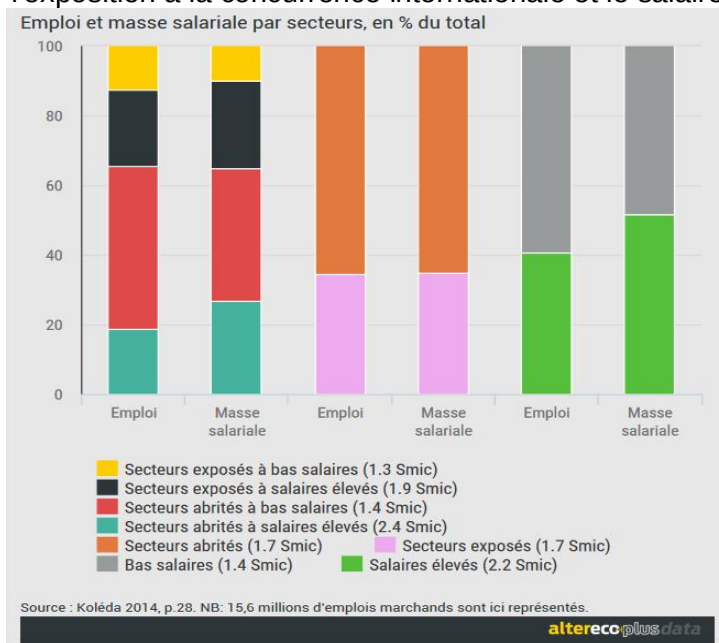
15,6 millions d'emplois marchands sont ici représentés.

Source : [Koléda, 2014](#), p.28. Pour un tableau plus détaillé, voir l'annexe.

¹ Gilles Koléda, [Allègements du coût du travail : pour une voie favorable à la compétitivité française](#), La Fabrique de l'industrie, 22 Juin 2015.

² Denis Ranque, « [Avec les allègements sur les bas salaires comme le CICE, on tire la France vers le bas](#) », *L'Usine nouvelle*, 26 Juin 2015.

Graphique 1*
Répartition de l'emploi et de la masse salariale selon l'exposition à la concurrence internationale et le salaire

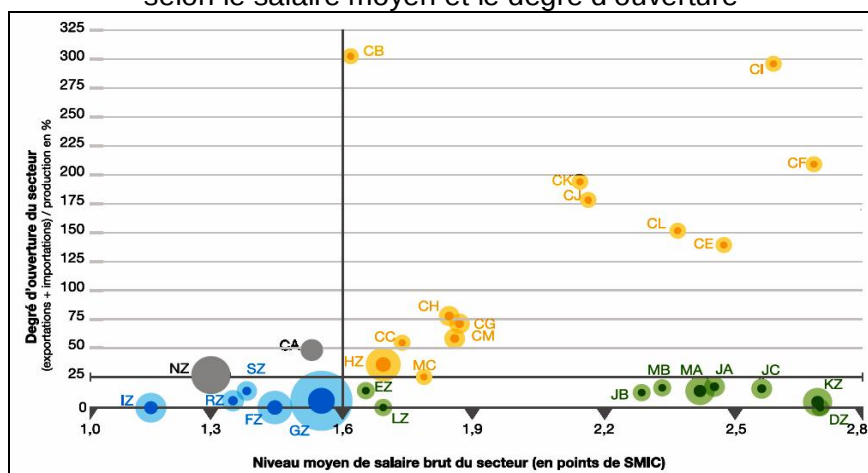


* Pour une lecture interactive du graphique, cliquer [ici](#).

Les principaux enseignements de cette décomposition sont les suivants :

- 60 % environ des salariés des secteurs marchands gagnent moins de 1,6 Smic : les bas salaires ainsi définis sont donc majoritaires ;
- les deux tiers des salariés français sont employés dans des secteurs abrités (tels que définis dans l'étude) ;
- un peu plus de la moitié (54 %) des salariés gagnant des salaires dits élevés est employée dans les secteurs exposés, mais compte tenu du différentiel de salaire, leurs salaires représentent un peu moins de la moitié (48 %) de la masse salariale qui va aux salaires élevés.

Graphique 2
Positionnement des secteurs
selon le salaire moyen et le degré d'ouverture



Note : La taille des pastilles est proportionnelle au niveau d'emploi des secteurs
Source : [Koléda 2015](#), p.26. Voir aussi l'annexe.

On peut ensuite dresser une cartographie des secteurs selon les deux critères retenus, (graphique 2). La difficulté apparaît clairement : si on cible les allègements sur les bas salaires (effet emploi), les secteurs exposés n'en profitent pas. Si on cible sur les salaires élevés (effet compétitivité) toute une série de secteurs abrités à salaires élevés en bénéficieront également.

La Fabrique du ridicule

C'est alors que l'étude, jusqu'alors très informative, devient tout à fait comique. Mais il s'agit d'un comique involontaire. Le principal résultat de l'étude est ainsi résumé dans la préface des co-présidents de La Fabrique : « *En allégeant le coût du travail non plus au voisinage immédiat du Smic mais sur les salaires intermédiaires, on donne aux entreprises exposées à la concurrence internationale les moyens de restaurer leurs marges, d'investir dans l'appareil productif et dans l'innovation. Comme le montrent les travaux de Gilles Koléda, dans cette note, cela génère à horizon de dix ans plus de croissance, plus de productivité, plus d'exportations et surtout autant d'emplois que l'approche précédente.* »

C'est parfaitement exact, ou presque. L'étude compare deux ciblage possibles d'un allègement de 10 milliards : soit sur les bas salaires (entre 1 et 1,6 Smic), soit sur les salaires intermédiaires (entre 1,6 et 3,5 Smic). Au bout de dix ans, les variantes donnent le même effet sur l'emploi : 73 000 emplois créés, soit une augmentation de 0,47 %.

Ce gain en emplois est déjà assez ridicule (0,05 % par an !). Mais ce n'est pas tout. La supériorité du ciblage sur les salaires intermédiaires équivaut à 0,1 point de PIB au bout de dix ans, soit 0,01 par an ! Et ce ciblage, qui est censé donner la priorité à la compétitivité ne procure qu'un supplément d'exportations de 0,04 point de PIB, soit 0,004 par an ! Il y a donc « plus de croissance » et « plus d'exportations » mais, soit dit en passant, moins de productivité contrairement à ce qu'affirment les préfaciers (voir les figures 36 et 39 du document).

Quoi qu'il en soit, on a là un bel exemple de la manipulation du débat public, qui combine l'aveuglement économétrique et l'exploitation politique. L'aveuglement – pour rester poli – consiste à perdre le sens des réalités et à fonder tout un raisonnement sur des variations qui ont l'épaisseur d'une feuille de papier à cigarette et qui sont largement inférieures à un intervalle de confiance décent.

L'exploitation politique consiste à ignorer, sciemment ou non, la portée réelle d'un tel résultat pour le mettre au service d'un lobby patronal qui cherche à bénéficier à plein des allègements de « charges ». Et cela marche, puisque deux économistes, André Gauron et Jean-Luc Gaffard, convoqués pour réagir à l'étude (p. 72 à 79) n'y ont vu que du feu.

Annexe

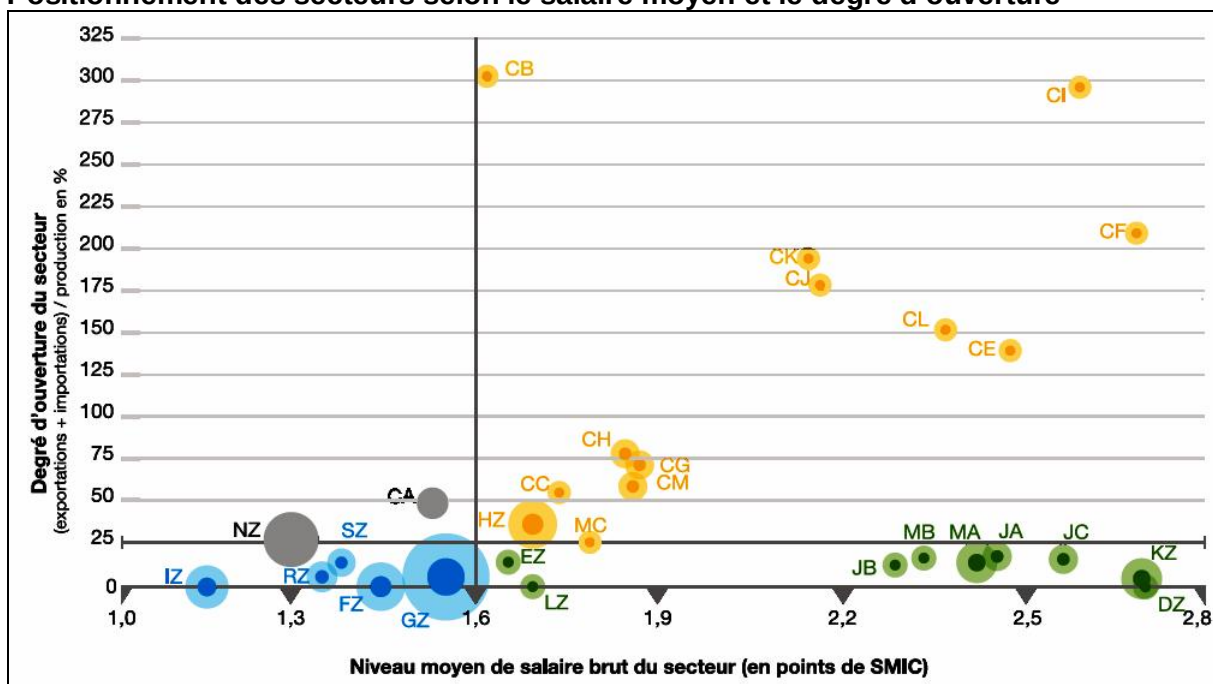
Emploi, salaire moyen et masse salariale par secteurs marchands

	Emploi*	Salaire**	Masse salariale*
Secteurs exposés à bas salaires	12,8	1,3	10,1
Industries agroalimentaires	2,8	1,5	2,5
Activités de services administratifs et de soutien	9,9	1,3	7,6
Secteurs exposés à salaires élevés	21,9	1,9	24,9
Industries extractives	0,1	1,9	0,2
Habillement, textile et cuir	0,6	1,7	0,6
Bois et papier	1,1	1,7	1,1
Cokéfaction et raffinage	0,0	4,3	0,1
Industrie chimique	0,8	2,5	1,1
Industrie pharmaceutique	0,4	2,8	0,7
Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	1,6	1,9	1,8
Métallurgie et fabrication de produits métalliques	2,2	1,9	2,4
Fabrication de produits informatiques, électron, optiques	0,8	2,6	1,1
Fabrication d'équipements électriques	0,7	2,2	0,8
Fabrication de machines et équipements n.c.a	1,1	2,1	1,3
Fabrication de matériels de transport	2,1	2,4	2,9
Autres industries manif. ; réparation et installation mach.	1,5	1,9	1,7
Transports et entreposage	7,8	1,7	7,8
Autres activités scientifiques et techniques	1,1	1,8	1,2
Secteurs abrités à bas salaires	46,7	1,4	38,3
Construction	8,2	1,5	7,0
Commerce, réparation auto, et moto.	16,9	1,6	15,6
Hébergement et restauration	5,7	1,2	3,9
Éducation	1,7	1,3	1,3
Activités pour la santé humaine	3,1	1,5	2,8
Action sociale et hébergement médico-social	6,4	1,1	4,1
Arts, spectacles et activités récréatives	1,7	1,4	1,4
Autres activités de services	2,9	1,4	2,3
Secteurs abrités à salaires élevés	18,7	2,4	26,7
Produc. distribution d'électricité, gaz, vapeur et air cond	1,0	2,6	1,6
Production et distribution d'eau, assainissement	1,0	1,7	1,0
Édition et audiovisuel	1,2	2,5	1,8
Télécommunications	0,8	2,3	1,0
Activités informatiques	2,0	2,5	3,0
Activités financières et d'assurance	4,3	2,7	6,8
Activités immobilières	1,3	1,7	1,3
Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	5,2	2,4	7,5
Recherche et développement	0,9	2,3	1,2
Administration publique	1,0	2,6	1,5
Total des secteurs	100,0	1,7	100,0
Secteurs abrités	65,4	1,7	65,0
Secteurs exposés	34,6	1,7	35,0
Secteurs à bas salaires	59,4	1,4	48,4
Secteurs à salaires élevés	40,6	2,2	51,6

* en % du total ** Salaire moyen en nombre de SMIC

Source : calculs propres à partir de [Koléda 2015](#), p.28

Positionnement des secteurs selon le salaire moyen et le degré d'ouverture



Source: ACOSS (salaires), INSEE (degré d'ouverture), données 2013

Note: les surfaces des pastilles sont proportionnelles aux niveaux d'emploi des secteurs.
15,6 millions d'emplois marchands relevant du champ ACOSS sont ici représentés

AZ : Agriculture, sylviculture, pêche	CJ : Fab. équipements électriques	JB : Télécommunications
BZ : Industries extractives	CK : Fab. machines et équipements	JC : Activités informatiques
CA : Industries agroalimentaires	CL : Fab. matériel de transport	KZ : Activités financières et d'assurance
CB : Habillement, textile, cuir	CM : Ind. du meuble et réparation machines	LZ : Activités immobilières
CC : Bois, papier, imprimerie	DZ : Prod. Distrib. électricité, gaz, air cond.	MA : Activités juridiques, conseil, ingénierie
CD : Cokéfaction et raffinage	EZ : Prod. Distrib. eau, assainissement	MB : R&D scientifique
CE : Industrie chimique	FZ : Construction	MC : Autres activ. scientifiques, techniques
CF : Industrie pharmaceutique	GZ : Commerce, réparation auto-moto	NZ : Activ. de services admi. et de soutien
CG : Industrie plastique	HZ : Transport et entreposage	RZ : Arts, spectacles et activ. récréatives
CH : Métallurgie	IZ : Hébergement et restauration	SZ : Autres activités de services
CI : Fab. prod. inform., élec., optiq.	JA : Edition et audiovisuel	

Source : [Koléda 2015](#), p.26.